



FLASH BOULE !

N° 1 IPNS.

C'est de la confiance que naît la trahison...

Souvenez-vous : alors qu'il avait été élu Maire en 2008 avec mon aide, fin novembre 2013, M. RIGAUX me retirait, à quelques mois des élections municipales de mars 2014, mon mandat de maire adjoint aux motifs de désolidarisation avec le conseil municipal, de menaces écrites et d'insultes verbales à son égard, etc... (Voir le bulletin municipal d'Actu Monchy de décembre 2013 qu'il avait fait publier, d'ailleurs sous sa seule responsabilité).

Dans la suite de son acharnement, M. RIGAUX avait alors convoqué dans l'urgence une réunion extraordinaire de conseil municipal pour le 04 décembre 2013 à 20 heures, avec pour ordre du jour, deux uniques délibérations :

- Avis du conseil municipal sur le maintien dans ses fonctions d'adjoint de M.CAPON.
- Avis du conseil municipal sur le maintien dans ses fonctions de délégué communautaire de M.CAPON.

Lors de ce conseil municipal, aux débats menés en dépit du bon sens et au huis clos prononcé sans qu'aucun comportement ne le justifiait, par un vote à bulletin secret, à une voix d'écart (8 pour, 6 contre et une abstention) j'avais perdu mon mandat d'adjoint.

j' ai alors usé d'un droit de réponse distribué auprès des habitants.

En parallèle, j'avais aussi adressé un recours contre cette décision auprès du tribunal administratif d'Amiens.

La procédure a été longue : une première audience a eu lieu le 02 juin 2015 suivie d'une deuxième le 29 septembre dernier.

J'ai le plaisir de vous communiquer qu'un jugement favorable vient de m'être rendu par ce Tribunal en date du 13 octobre 2015.

Ce Jugement annule la délibération du Conseil Municipal du 04 décembre 2013 par laquelle mes fonctions d'adjoint m'avaient été retirées.

J'ai gagné!

Ni l'actuel Maire, ni M.RIGAUX **n'ont fait appel de ce jugement qui expirait le 16 décembre 2015.** Ils estiment donc que le tribunal administratif a prononcé le jugement que justifiaient les faits et les règles de droit applicables. **L'honneur est sauf !**

Si ce jugement efface bien le caractère vexatoire de la mesure prise par M.RIGAUX, sachez qu'à l'époque il avait été vivement encouragé, non sans arrière pensée électoraliste, par une partie de notre actuelle municipalité : M. le Maire, trois de ses adjoints, deux conseillers municipaux, jusqu'à Mme la secrétaire de mairie, qui tout récemment en juillet 2015, avait cru bon devoir outrepasser son devoir de réserve, en fournissant au greffe du tribunal des pièces qu'elle pensait à charge !

Honte à eux, et à leur odieuse campagne de calomnies orchestrée dans le cadre des élections municipales de mars 2014. ... /...

Ceci est le passé... Ce jugement ne gommara jamais les dégâts collatéraux qui ont été causés, mais tournons la page!

Grâce à vos suffrages, j'ai été élu conseiller municipal au deuxième tour en mars 2014, et à ce titre je vous suis redevable d'un rapport d'activités !

Quoiqu'on en dise, et bien qu'il m'est souvent très difficile d'accéder aux dossiers, j'assume avec sérieux et assiduité, mes fonctions au sein du conseil municipal.

Je vote en fonction de ce que je pense être « *pour le bien de mes concitoyens* » et sans satisfaire des intérêts personnels.

J'attire votre attention sur le contenu des comptes rendus des réunions de conseil car, ils ne reflètent pas toujours la réalité des débats.

Comme la loi les y autorise, certains d'entre vous assistent à nos réunions de conseils municipaux. Ils ne peuvent intervenir, mais ils se rendent ainsi mieux compte de la réalité des débats et de la distance qu'il peut exister entre cette réalité et les erreurs ou les omissions volontaires qu'ils retrouvent beaucoup plus tard dans le contenu des comptes rendus rarement publiés dans le délai légal des huit jours !

Je rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques (sauf cas de huis clos). Toute personne peut y assister, sans avoir à se justifier ou à en faire la demande préalable. En revanche, l'assistance ne peut pas intervenir.

Dans le cadre de mon mandat électif, et à défaut de me voir confier des dossiers à traiter de la part de la municipalité, je vous confirme que je suis au service de tous et que je me déplace ou vous reçois en mon domicile, sans aucune ségrégation, ni état d'âme.

Que ce soit pour la création de courriers, ou pour l'aide à la concrétisation de dossiers : assainissement, demande d'aides ou de subventions, déclaration préalable, statut associatif, permis de construire, retraite, litiges, ordures ménagères, site internet etc... Mes services et conseils sont gratuits (bénévolat), et avec pugnacité je les mène à bien.

Et si jamais j'estime qu'une affaire soumise requiert le concours d'un spécialiste, j'oriente, en fonction de mon carnet d'adresses le demandeur vers ce professionnel, non sans le recommander.

Bien entendu, j'exerce cette activité avec humilité, tout en sachant me faire respecter, dans le respect du secret et des règles d'intégrité qui ont toujours caractérisées mon action.

Certains d'entre vous ont déjà eu recours à mes services et ils ne semblent pas s'en plaindre, au regard des réponses et aides qu'ils ont pu obtenir de la part de la Mairie !

Beaucoup de mes concitoyens m'interpellent aussi sur le peu d'informations qui émanent de notre municipalité, Ils regrettent ma « *feuille de chou* » « **Monchylibrexpression** ».

Je prendrai donc l'initiative de renouer avec la diffusion d'un bulletin personnel dont la périodicité sera fonction de l'importance des événements et surtout **des informations qu'on vous cache...**

PLU, RPC, SIAEP, lotissement, voirie, ordures ménagères, environnement, police du Maire, règlement du cimetière, association foncière, baux communaux, sous-traitance, finances... les sujets de réflexion ne manqueront pas !

Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

A bientôt...